



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 3 avril 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Martin Vézina	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Véronique Mathieu	→	Conseillère
	Mme Nancy Paquet	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

2023-04-01-00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

Le greffier trésorier constate la vacance du poste de conseiller/conseillère du district 3 et annonce qu'une élection partielle aura lieu dans les quatre mois suivant la date de la séance du conseil municipal du 3 avril dernier. La date du scrutin sera annoncée dans les prochains 30 jours.

2023-04-02-00

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6286
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6286
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6288
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.....6288



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6288
4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois	6288
4.2 Modification du calendrier des séances du conseil : Août 2023	6288
4.3 Motion de félicitations : Julia Renaud	6289
4.4 Nomination : Comités municipaux	6290
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE	6290
5.1 Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie	6290
5.2 Engagement : Pompiers volontaires	6291
6. TRANSPORT	6292
6.1 Acceptation d'une offre de service : Véhicule outil	6292
6.2 Demande d'aide financière : Programme PPA-CE	6293
7. HYGIÈNE DU MILIEU	6293
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6293
9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6293
9.1 Assemblée publique de consultation : Règlement 507-2023 « sur les démolitions » ..	6293
9.2 Adoption du projet de règlement : Règlement 507-2023 « sur les démolitions »	6294
9.3 Constat d'infraction : 995 Prévost	6294
10. LOISIRS ET CULTURE	6295
10.1 Engagement : Surveillant de plateau	6295
10.2 Engagement : Moniteurs(trices) au camp de jour Multisports	6296
11. CORRESPONDANCE	6297
11.1 Demande de collaboration : Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	6297
11.2 Musiqu'Art et Culture	6297
12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6298
13. DIVERS	6298
14. PÉRIODE DE QUESTIONS	6298
15. LEVÉE DE LA SÉANCE	6298

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

2023-04-03-01

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-03-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-04-04-01

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 124 777,17 \$ pour le mois de mars 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-04-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-04-02

4.2 Modification du calendrier des séances du conseil : Août 2023

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2022-12-04-03 précisait les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2022-12-04-03 ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Modifier la résolution numéro 2022-12-04-03 en remplaçant la date de la séance ordinaire du conseil prévue initialement au calendrier pour le lundi 7 août 2023 par la date du mercredi 2 août 2023.
2. Publier la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal via un avis public conformément à la loi qui régit la municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-04-03

4.3 Motion de félicitations : Julia Renaud

CONSIDÉRANT Qu'a eu lieu 55^e finale des Jeux d'été du Québec à Laval ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julia Renaud, 12 ans, de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, a décroché l'or au cross-country U15 (XCO), au cross-country circuit court (XCC) et l'argent au relais féminin U15 (XCR) ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Renaud a contribué à ce que la région de la Capitale-Nationale finisse en tête dans la discipline de vélo de montagne avec 12 médailles au total ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de faire parvenir une motion de félicitations à Mme Renaud pour la victoire remportée ;

Il est proposé appuyé unanimement.

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Faire parvenir, au nom du conseil municipal, une motion de félicitations à Mme Julia Renaud pour ses victoires dignes de mention.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Documents déposés : 2023-04-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-04-04

4.4 Nomination : Comités municipaux

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder aux nominations suivantes :

Bibliothèque Oscar Ferland	Mme Nancy Paquet (substitut)
Comité consultatif en environnement	M. François Pichette

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2023-04-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

2023-04-05-01

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adoptez le rapport du Service de sécurité incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2022 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Transmettre copie dudit rapport à la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-05-02

5.2 Engagement : Pompiers volontaires

Madame la conseillère Nancy Paquet manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes de pompier volontaire au sein de la brigade des pompiers de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de l'employé 04-0003 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'embauche de M. Mathieu Lachance, M. Philippe Rousseau et M. Jean-Philippe Blais, tous résidant à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour une période indéterminée, au poste de pompier volontaire et ce, aux conditions préétablies par le conseil.
2. Assortir ces embauches aux conditions suivantes :
 - Fournir à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans la preuve de l'obtention de la classe 4A sur son permis de conduire si ce candidat ne possède pas cette classe au moment où il avait postulé.
 - Fournir à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans un rapport médical complet attestant que le candidat est en bonne condition physique et que son état de santé lui permet d'exécuter les tâches de pompier dans les conditions particulières dans lesquelles ce métier s'exerce (ce rapport est aux frais du candidat). Le rapport pourra être celui qui sera fourni lors de l'obtention de la classe 4A.
 - Suivre les cours de pompier niveau I. Cette formation devra être suivie sur une période maximale de quatre ans. La Municipalité défraiera les coûts de formation si ces cours ont été préalablement autorisés par le directeur du Service des incendies.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. Assortir ces embauches aux autres conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de travail.
4. Prendre acte de la démission de monsieur Éric Chabot à titre de pompier volontaire du Service des incendies de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans en date du 3 avril 2023.
5. Remercier M. Chabot pour son apport important au sein de la communauté et pour toutes ces années de loyaux services.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-05-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

6.1 Acceptation d'une offre de service : Véhicule outil

2023-04-06-01

CONSIDÉRANT le besoin d'un nouveau véhicule outil pour pouvoir assurer les tâches quotidiennes du département des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de L'Ange-Gardien Ford ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service 2825769 de L'Ange-Gardien Ford pour un véhicule Transit Fourgon utilitaire 2023 au montant de 63 680 \$ avant les taxes applicables.
2. Autoriser le directeur général à procéder à l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le véhicule outils jusqu'à concurrence d'un montant de 6000 \$ avant les taxes applicables.
3. Utiliser l'ensemble des sommes disponibles au surplus affecté à l'investissement, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.
4. Autoriser la direction générale à imputer le montant résiduel de la dépense à même le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2023-04-06-02

6.2 Demande d'aide financière : Programme PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-06-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Assemblée publique de consultation : Règlement 507-2023 « sur les démolitions »

2023-04-09-01

Conformément à la loi, Les membres du conseil municipal siègent pour tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 507-2023 « règlement sur les démolitions ».

Le projet de règlement est expliqué et les personnes qui désirent s'exprimer sont entendues.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2023-04-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Adoption du projet de règlement : Règlement 507-2023 « sur les
démolitions »**

2023-04-09-02

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 482-2021 sur les permis et certificats est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci. ;

CONSIDÉRANT QU'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mars 2023 ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le projet de règlement 507-2023 « sur les démolitions » tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Constat d'infraction : 995 Prévost

2023-04-09-03

CONSIDÉRANT le règlement de nuisance en vigueur ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de nuisance au propriétaire de l'adresse 995 route Prévost et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de nuisance.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-09-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Engagement : Surveillant de plateau

2023-04-10-01

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi de « surveillant de plateau » sur le site Internet de la Municipalité et dans le bulletin municipal « Clin d'œil » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un poste de surveillant de plateau pour les prochaines saisons de loisirs ;

CONSIDÉRANT les rencontres d'entrevue effectuées au cours de la semaine du 20 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser l'embauche de Isaac Barbeau à titre de surveillant de plateau selon les conditions établies par le conseil ;
2. Assortir cette embauche aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2023-04-10-01
2023-04-10-01-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-10-02

10.2 Engagement : Moniteurs(trices) au camp de jour Multisports

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi de « moniteur(trice) au camp de jour » sur le site Internet de la Municipalité et dans le journal Autour de l'Île ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler plusieurs postes au camp de jour pour l'été 2023 en vertu de l'organigramme de la Municipalité en vigueur ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser l'embauche de Madame Alice Plante à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
2. Autoriser l'embauche de Madame Salma Légaré à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
3. Autoriser l'embauche de Madame Laurianne Boucher à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
4. Autoriser l'embauche de Monsieur Léric Lavoie à titre de moniteur au camp de jour à l'échelon 1.
5. Autoriser l'embauche de Madame Pénélope Duchesne à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
6. Autoriser l'embauche de Madame Camille Létourneau à titre de monitrice de danse au camp de jour à l'échelon 2.
7. Autoriser l'embauche de Madame Laurianne Gariépy à titre de monitrice accompagnatrice au camp de jour à l'échelon 5.
8. Autoriser l'embauche de Madame Marie-Victoria Laurence à titre de monitrice accompagnatrice au camp de jour à l'échelon 6.
9. Le salaire des moniteurs(trices) au camp de jour est fixé selon la grille salariale du camp de jour en vigueur.
10. Autoriser ces embauches sous conditions d'un nombre suffisant d'inscriptions au camp de jour (clientèle régulière et clientèle avec des besoins particuliers).
11. Assortir ces embauches aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
12. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2023-04-10-02
2023-04-10-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2023-04-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mars 2023 est déposée.

Document déposé : 2023-04-11-00

11.1 Demande de collaboration : Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

2023-04-11-01

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement au feuillet paroissial de la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler la publicité pour le feuillet paroissial de la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans au coût de 100 \$.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-11-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Musiqu'Art et Culture

2023-04-11-02

CONSIDÉRANT la tenue d'un spectacle à l'Église de Saint-Laurent le 15 avril 2023, présenté par Musiqu'Art et Culture ;

CONSIDÉRANT QUE la période du 16 au 22 avril est reconnue comme étant la semaine des bénévoles ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

1. Effectuer l'achat de quatre (4) billets pour le spectacle de Musiqu' Art et Culture le 15 avril 2023 pour un montant total de 120,00\$ incluant les frais et les taxes applicables.
2. Offrir ces billets aux bénévoles de la Municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-04-11-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-04-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-04-14-00

À 20 h 34, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 34. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par
appuyé par

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.